



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY



**Aux clubs membres de la LNR
Monsieur le Président**

Paris, le 2 septembre 2015

Email et RAR

OBJET : Période de recrutement des joueurs

Monsieur le Président,

Le Bureau de la LNR réuni le 1^{er} septembre a décidé de prolonger au **15 septembre 2015** la date limite (période de signature et de soumission aux fins d'homologation) :

- de conclusion de mutations temporaires (prêts de joueurs) entre clubs professionnels français, qui avait déjà été prolongée au 15 août par le Comité Directeur du 4 juillet (pour rappel, l'entrée en vigueur du contrat ou de l'avis de mutation temporaire¹ devra intervenir au plus tard le 15 septembre).
- de recrutement de « Jokers Coupe du Monde » (article 40 bis des Règlements Généraux).

Les périodes de recrutement des deux catégories de joueurs mentionnées ci-dessus sont ainsi alignées sur la période de recrutement des joueurs « sans club » qui a été fixée au 15 septembre 2015.

Les services de la LNR restent à votre disposition pour toute information complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Emmanuel ESCHALIER
Directeur Général

*Copie : Comité Directeur LNR
FFR, Alain DOUCET
DNACG, Commission Juridique*

¹ et de la convention de formation ou convention de mutation temporaire s'il s'agit d'un joueur en centre de formation